

2021/06/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2021 - Délibération n° 2021/06/11

Objet : GIP CREUSE HABITAT : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE SUITE A L'ADHESION DE 2 NOUVEAUX MEMBRES (ISSUS DE LA DEFUSION DE LA CC MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE)

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 juin 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLÉ Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMARY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. Mme VELLEINE-DEMARY donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme LAGRAVE Annick
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
8. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
11. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
12. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
13. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants				Refus de vote
64	37	50				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote	
50						

Vu la délibération n° 2019/12/07 du Conseil communautaire en date du 050 décembre 2019 portant adhésion de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest au groupement d'intérêt public (GIP) départemental « Creuse Habitat » ;

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

L'amélioration de l'habitat privé est depuis de nombreuses années une préoccupation partagée par les collectivités territoriales creusoises et leurs groupements.

En 2016, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont convenu de s'engager conjointement dans la mise en œuvre de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) départementaux dont le Conseil départemental de la Creuse assume la maîtrise d'ouvrage :

- Le premier programme est dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Le second programme traite de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

En décembre 2019, les 7 EPCI et le Conseil Départemental ont convenu de la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Creuse Habitat » intervenant dans le champ de l'habitat.

L'objet et les missions du GIP sont les suivantes :

- animation des programmes d'amélioration de l'habitat privé type PIG ;
- conseil auprès des propriétaires occupants et bailleurs ;
- conseils et études auprès des membres intéressant leur politique du logement.

La comptabilité et les statuts du personnel du GIP Creuse Habitat sont de droit privé.

Les membres fondateurs du groupement sont le Conseil Départemental et les EPCI creusoises.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'animation des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) est confiée au GIP « Creuse Habitat ».

Depuis sa création le GIP a vocation à intégrer l'ensemble des EPCI du territoire. Suite à la défusion de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, adhérente initiale, les Communautés de communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois ont émis le souhait d'adhérer au GIP Creuse Habitat.

L'Assemblée Générale de Creuse Habitat, réunie le 10 mai 2021, a approuvé la convention constitutive modifiée, visant notamment à permettre l'adhésion des 2 EPCI que sont la Communauté de Communes du Pays Sostranien et la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Chaque membre (ou futur membre) doit désormais délibérer sur la convention modifiée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Valide l'adhésion des Communautés de communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois au GIP Creuse Habitat ainsi que les modifications apportées à la convention constitutive annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.